



## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Séance du 28 Février 2020 à 20 heures 30 minutes

### ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- EPCI
- RECENSEMENT
- INFORMATIONS COMMUNALES

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf excusés :

- M. ANTOINE Alexis
- Excusée en retard : Mme RIBON Jessica.

Monsieur BICHET Cyril est élu secrétaire de séance.  
Le procès-verbal de la séance du 17 Janvier 2020 est lu et adopté.

Présence publique de M. YUNG Marc et Mme DELAUNAY Stéphanie.

### COMPTABILITÉ :

#### 1- Situation de compte :

À la date du 28/02/2020, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 132.252,73 €.

M. le Maire informe le Conseil que les factures reçues non mandatées s'élèvent à 31.350,71 €, soit un solde positif réel de 100.902,02 € sur le compte. Des factures lourdes sont encore à recevoir (diagnostic assainissement 15.000 €, participation au fonctionnement de l'école de Rigny 30.000 €).

## **DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE :**

Les élections approchant, M. le Maire ne présente pas de débat d'orientation budgétaire. La prochaine équipe municipale se chargera d'élaborer à sa guise le budget.

Cependant, deux informations sont à prendre en compte dans le budget primitif 2020 de la Commune :

- L'attribution de compensation d'un montant de - 12.337,97 €
- Le fonds de concours de + 11.457 €

M. le Maire présente au Conseil Municipal la répartition et le tableau financier des attributions de compensation telle que proposée lors du Conseil Communautaire du 26 Février 2020.

Ce dernier conseil communautaire a délibéré favorablement pour pérenniser le mode de répartition des attributions de compensation pour l'année 2020.

Une réduction des attributions de compensation versées aux communes dont le potentiel financier est supérieur à plus de 20% au potentiel financier par habitant moyen des communes du territoire dans la limite de 5% pour les communes concernées a été décidée. Les communes de Aboncourt, Allain, Allamps et Gémonville sont concernées par ce prélèvement de 5%, qui sera reversé aux autres communes sous forme de fonds de concours.

L'attribution de compensation 2020 que la Commune d'Uruffe doit verser à l'EPCI pour assurer les compétences prises est de 12.337,97 €.

Le fonds de concours disponible pour la Commune est de 11.457 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la répartition telle que présentée lors du conseil communautaire du 26 Février 2020.

## **TERRAINS :**

### **1- Terrains Mme FAYS née BRIENNE Marie-Claire :**

Mme FAYS Marie-Claire propose à la Commune l'acquisition des parcelles suivantes :

- B 117 (superficie de 11 a 50 ca),
- B 118 (superficie de 11 a 50 ca),
- B 371 (superficie de 5 a 80 ca),
- B 1028 (superficie de 25 a 45 ca)
- C 815 (superficie de 8 a 07 ca)

Pour un total de 62 a 32 ca.

Conformément à la préconisation de la SAFER, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'achat à 800 € l'hectare de ces friches.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer tous les actes utiles à cet achat.

## 2- Demande de travaux M. LAHOTTE Arnaud :

L'Assemblée prend connaissance de la demande de travaux de M. et Mme LAHOTTE Arnaud en vue de modifier l'escalier d'entrée de leur maison sise 40 rue de la Chaussée pour le mettre aux normes et donner un accès plus sécurisé à l'appartement de leur maison.

Ces travaux nécessitent l'accord du Conseil car il augmente quelque peu l'emprise sur le domaine public communal sur lequel l'ancien escalier est implanté.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande et donne pouvoir au Maire pour signer les actes utiles à ce dossier.

*Arrivée de Mme RIBON Jessica (retard travail).*

## **RECENSEMENT :**

Le recensement de la population est maintenant terminé.

La clôture a été effectuée avec Mme PUJOL Myriam, agent de l'INSEE.

Les chiffres provisoires de la collecte annoncent une baisse de la population :

- 371 habitants
- 152 logements permanents
- 6 résidences secondaires
- 25 logements vacants

Cependant, il est nécessaire de souligner une perte assez conséquente d'environ 25 personnes due aux décès, aux départs et aux maisons en cours de vente dont les nouveaux occupants ne sont pas encore installés.

Les statistiques établissent une moyenne de 2,44 personnes par logement.

La dotation reçue par la commune pour ces rétributions est de 741 € (en diminution de 20 € par rapport à 2015).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que le coordinateur communal sera rétribué 190 € bruts et l'agent recenseur 560 € bruts.

L'Assemblée remercie et félicite les agents pour le travail accompli et décide de leur offrir un bon d'achat de 50 € afin de parfaire cette maigre rémunération.

### **PERMANENCE DES ÉLECTIONS :**

M. Le Maire demande au Conseil et aux candidats de faire part de leurs disponibilités pour tenir les permanences des élections municipales les 15 et 22 Mars 2020.

Des panneaux électoraux peuvent être installés sur demande des candidats. Tout candidat qui laissera sans emploi l'emplacement d'affichage qu'il aura demandé sera tenu, sauf en cas de force majeure reconnue par le tribunal, de rembourser à la Commune les frais d'établissement de ces panneaux.

### **INFORMATIONS COMMUNALES :**

- Mail et photos de M. GAILLARD Éric, président du conseil des Prud'hommes. Le Conseil lui adresse toutes ses félicitations pour cette honorable promotion et responsabilité.

- Le Conseil accepte de verser une subvention de 75 € à l'Association des donneurs de sang bénévoles du canton de Colombey-les-Belles et autorise le Maire à mandater cette dépense au compte 6574.

- L'Assemblée prend connaissance de la lettre de M. Nedelec du Comité Départemental d'Organisation du Concours National du prix de la Résistance et de la Déportation nous sollicitant pour l'octroi d'une récompense à offrir lors de ce concours. Le Conseil Municipal décide d'accorder un bon d'achat de 50 € pour l'achat de livres afin de féliciter les jeunes lauréats qui participent à ce concours.

M. le Maire informe le Conseil du décès récent de M. NEDELEC, 96 ans. Le Conseil adresse toutes ses condoléances à la famille de ce valeureux résistant, pédagogue et artisan de paix.

- Familles rurales (Mobilité solidaire) remerciement l'Assemblée pour la subvention versée en 2019. L'Assemblée accepte de contribuer au fonctionnement de cette association qui œuvre pour le transport des personnes sans moyens individuels.

- L'Assemblée prend connaissance de la demande d'adhésion aux services du CAUE 54 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 54). Le Conseil, après en avoir délibéré, refuse d'adhérer.
- Mme DELCROIX Janine interroge le Conseil sur un éventuel retour des habitants sur des problèmes de réception de télévision, internet ou téléphonie mobile depuis l'installation de l'antenne mobile à Gibeauaix.  
M. FAYS Didier précise que certains habitants de Gibeauaix ne captent plus la télévision depuis l'installation de l'antenne. Quelques remarques sans trop de conséquences sur ce méfait sont évoqués.
- M. YUNG Christian informe le Conseil que les habitants des logements Byone laissent systématiquement des débris sur le domaine public, ce que l'ensemble du conseil déplore. Un courrier va être adressé aux propriétaires des logements avec commandement à nettoyer.
- M. Le Maire signale que suite à une injonction de la gendarmerie, un des deux véhicules déposés illégalement à la scierie va être enlevé. L'autre voiture a été saisie par la justice et les domaines. Nous attendons des informations concrètes des possibilités de traitement de ces déchets illégaux
- Mme DELCROIX Janine informe l'Assemblée qu'un arbre est tombé au lieu-dit du tir.
- M. GILLARD Patrick s'interroge sur l'élagage des arbres à l'entrée du cimetière. M. le Maire l'informe que l'entreprise ETA est intervenue dernièrement. L'employée communale doit ramasser les branchages restés au sol.
- M. YUNG Marc demande à prendre la parole que le Maire lui accorde.  
M. YUNG Marc s'adresse à M. LÉONARD Étienne, adjoint aux bois, au sujet de la récente distribution des parts de menus produits forestiers dont il a été exclu. Le règlement précisant qu'aucune part nouvelle ne sera attribuée tant que la précédente part n'a pas été exploitée totalement, M. LÉONARD n'a pas pris en compte son inscription de cette année.

Pour faire sa part de bois de l'an passé, M. YUNG pose la question candide : « *Est-ce que je peux avoir un chemin pour aller faire mon bois ?* ».

Cette remarque souligne la difficulté d'accès à la parcelle où se trouve la part, ce que confirment plusieurs conseillers connaissant parfaitement les lieux.

M. YUNG réaffirme qu'il n'a pas exploité sa part de l'année dernière du fait de la difficulté insurmontable de l'accès à ce secteur d'exploitation et s'insurge du fait qu'une part de bois bien placée a pourtant été donnée cette année-là à une personne qui n'était pas inscrite sur la liste d'exploitation.

M. YUNG aurait aimé être avoir la même sollicitude de la part de l'adjoint aux bois.

En formulant que le nombre restreint d'intervenants dans l'exploitation des menus produits doit permettre un traitement convivial et humain de ce fonctionnement communal, M. le Maire précise que l'on peut trouver une solution amiable à cette situation en attribuant une nouvelle part plus accessible à M. YUNG.

M. FAYS Didier déplore que l'entreprise étant intervenue pour effectuer les menus produits n'ait pas installé de panneau pour prévenir la boue sur la route et précise que les chemins ne sont pas aussi abimés que ce que l'on pouvait le penser.

M. FAYS José confirme ce laisser aller des entreprises concernant la sécurité des usagers de la route en ajoutant que même le Conseil Départemental ne prévient pas son intervention lors des fauchages.

M. FAYS José demande à M. LÉONARD Étienne si les arbres ont été coupés autour du captage, sans quoi les travaux de clôture du captage ne peuvent être réalisés. Ce sujet reste à aborder avec la responsable de l'ONF de la Commune lors d'une prochaine entrevue.

- M. SIMONIN Stanislas demande à qui appartient le véhicule placé à la baraque de chasse. Personne n'a eu d'information en ce domaine.
- M. FAYS Didier informe l'Assemblée que la gendarmerie a été sollicitée pour conduite abusive dans le village. Les coordonnées des auteurs ont été transmises, mais la gendarmerie n'est pas intervenue.

- M. BRAND Aimé prend la parole pour remercier l'équipe municipale pour les 6 années passées ensemble et pour partager sa joie d'avoir pu apprendre comment fonctionne une Commune.

M. YUNG Christian appuie ce propos en précisant que le fonctionnement communal est très méconnu et très intéressant au quotidien.

Mme DELCROIX Janine prenant les observations au vol, offre un verre pour cette dernière réunion de mandat à l'ensemble du Conseil.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 00 mn.

M. FAYS J.

M. GILLARD P.

Mme DELCROIX-  
ZAREMBA E.

M. LÉONARD E.

M. BICHET C.

Mme RIBON J.

M. ANTOINE A.

M. FAYS D.

M. YUNG C.

M. SIMONIN S.

M. BRAND A.